

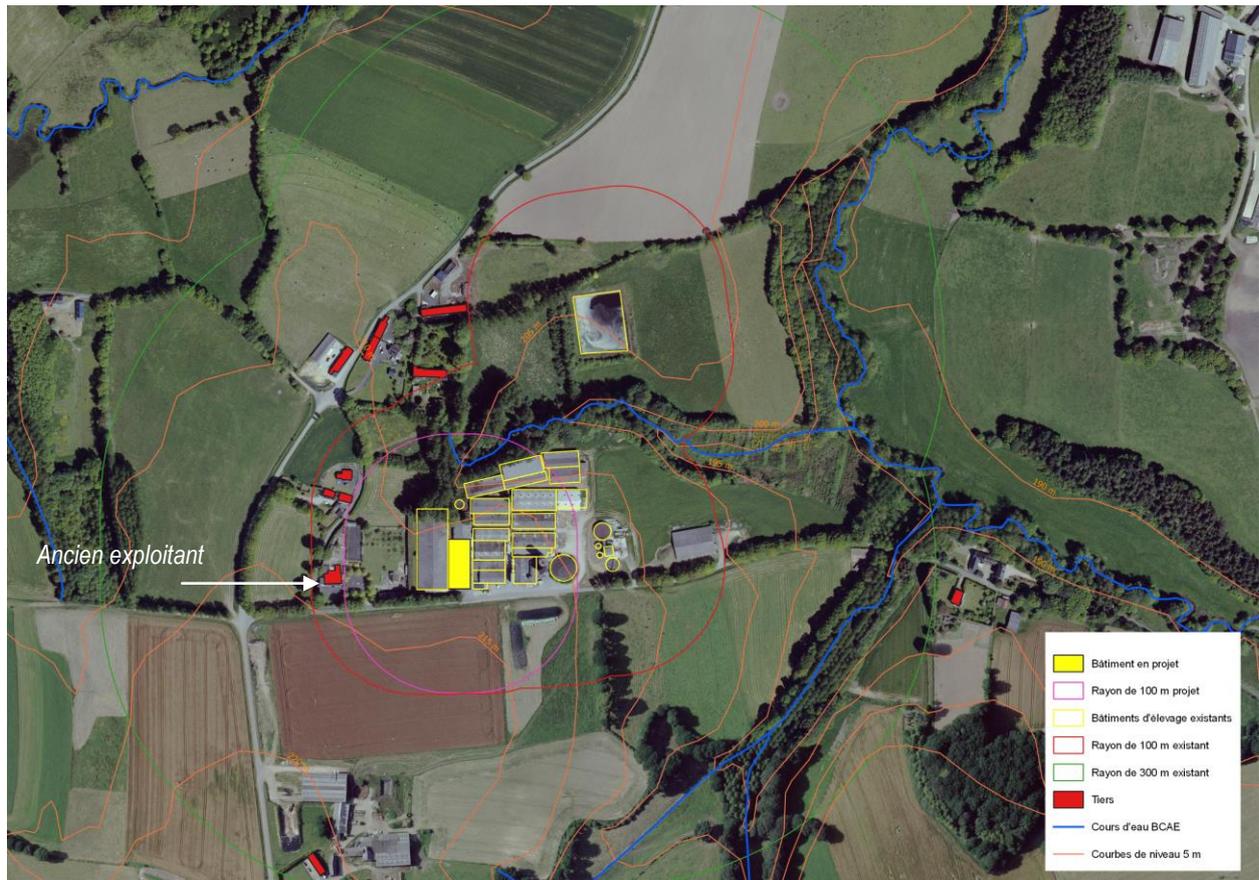
## **DEMANDE DE CAS PAR CAS**

### **ANNEXE**

***Description des mesures du projet  
destinées à éviter ou réduire les effets  
négatifs notables sur l'environnement***

**SCEA DE LA GARENNE  
"Les Hauts du Gouet"  
22 800 SAINT-BIHY**

# 1. LE DOMAINE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE CULTUREL



Vue aérienne après projet dans un rayon de 300 m du site d'élevage

Les accès principaux à l'exploitation existent et ne subiront aucune modification, les abords sont stabilisés afin de permettre une approche aisée aux véhicules autorisés à entrer sur le site.

Compte tenu de la configuration du site, le bâtiment en projet sera peu visible des environs.

Les tiers les plus proches à l'ouest et au nord n'ont pas de vue directe sur l'élevage, celui-ci étant masqué par des haies et zones boisées intercalées. Seuls les silos tours sont visibles de loin.

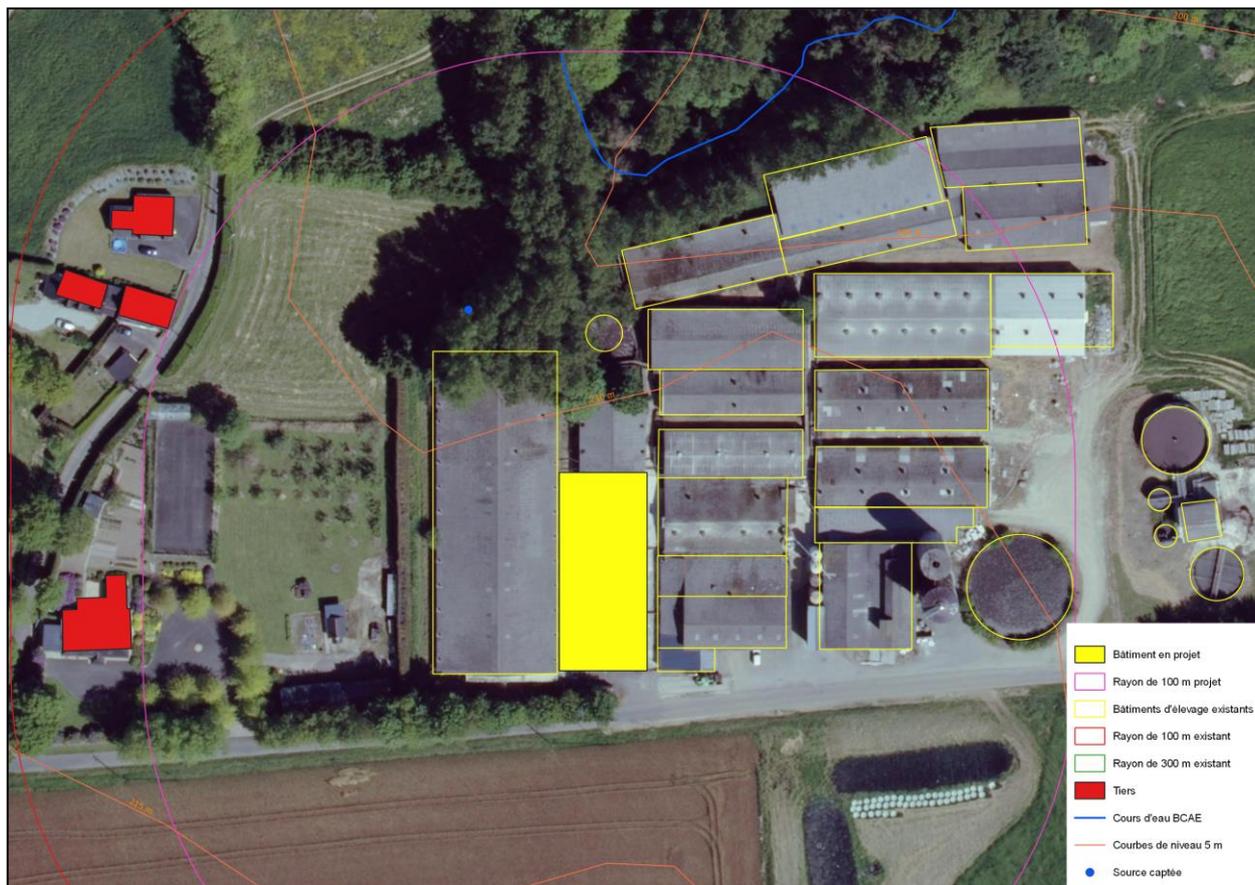
## Aucun arbre ou linéaire de haie ne sera détruit par le projet.

Le nouveau bâtiment sera implanté à la place d'un bâtiment existant, actuellement désaffecté qui va être démantelé ( $16 \times 63 = 1008 \text{ m}^2$ ). La surface construite de  $910 \text{ m}^2$  est plus faible que la surface de bâtiment démantelé.

Le bâtiment en projet de 1 944 places ( 6 salles de 324), aura les caractéristiques suivantes :

- Largeur : 20.8 m
- Longueur : 43.75 m
- Hauteur : 5.5 m
- Soubassement : béton banché
- Pignon : bardage tôle laquée couleur sable clair
- Murs : panneau béton pour les murs d'élévation
- Couverture : fibrociment couleur naturelle
- Menuiseries : pvc blanc
- Ventilation : dynamique, extraction haute, 4 ventilateurs par salle.  
laveur d'air avec échangeur de chaleur

Les matériaux de construction seront identiques à ceux des bâtiments existants, toujours dans un souci d'homogénéité.



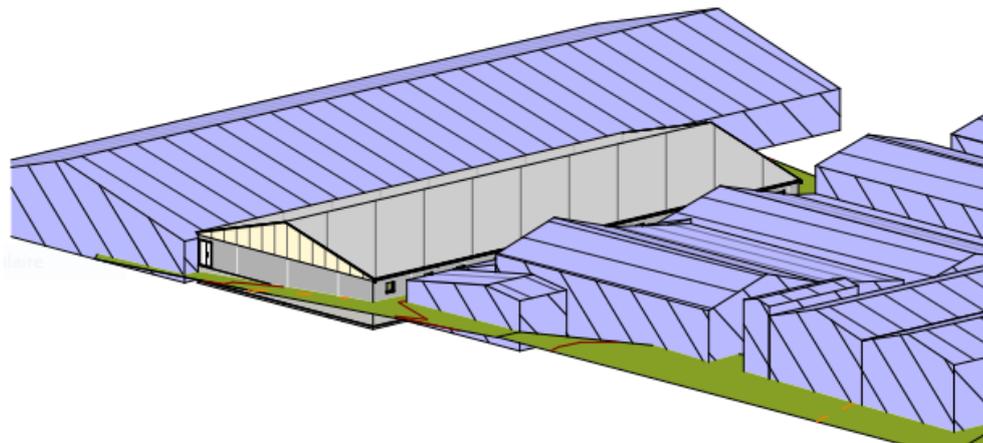
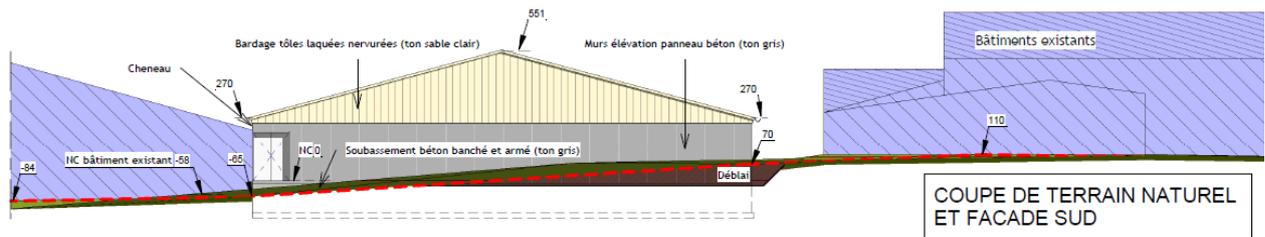
***Vue aérienne du site***



***Vue sud avant-projet***



***Vue sud du bâtiment post-sevrage en projet***



***Vue 3D du bâtiment existant au sein des bâtiments existants***

❖ **Mesures à prendre pour l'intégration paysagère et ses effets attendus**

- Construction dans la continuité de l'élevage. Afin de diminuer l'impact de la construction des bâtiments d'élevage, l'exploitant a prévu de bâtir le projet à la place d'un bâtiment désaffecté. Le bâtiment est entièrement enclavé dans le groupe de bâtiments existant et ne sera visible que du côté sud. Le volume général sera ainsi atténué, l'effet bloc sera réduit et la perception des nouveaux volumes s'inscrira en dessous du cône de vision de l'utilisateur, au niveau de la route d'accès. Les pentes des toitures seront faibles de l'ordre de 27% afin de présenter des volumes harmonieux.
- Le bâtiment en projet ne dépassera pas des bâtiments alentour ce qui facilitera son intégration paysagère.
- Utilisation des matériaux adaptés (béton, plaque fibrociment,). Les couleurs ont été choisies pour éviter des contrastes trop prononcés avec le paysage existant.

❑ **Aménagements des abords et plantations**

Les abords des porcheries sont stabilisés par un empierrement, permettant de garder des accès propres pour les aires de circulation d'engins.

❑ **Entretien du site**

L'exploitant s'engage à entretenir le site d'élevage pour laisser une bonne impression visuelle. Cette mesure concerne également l'entretien général des bâtiments dans un bon état de fonctionnement et de propreté.

❖ **Impact sur le patrimoine culturel**

- ❑ **Impact lié aux monuments historiques**

Le site n'étant pas concerné par les périmètres de protection des abords des monuments historiques (500 m), aucun impact n'est à constater.

#### ❑ **Impact lié à l'archéologie**

D'après les éléments disponibles le site n'est pas en zones de présomption de prescriptions archéologiques (carte archéologique nationale).

## **2. LE DOMAINE DE L'EAU**

### **A) LES BATIMENTS D'ELEVAGE**

#### **❖ Collecte et stockage du lisier.**

Les aires recevant des déjections porcines sont imperméables et étanches. Les murs intérieurs des salles d'élevage sont bétonnés sur plus de 1 m de hauteur.

Un circuit (tuyaux PVC, ouvrage béton) permet de transférer le lisier vers les points de pompage et les stockages extérieurs.

Le lisier de l'élevage porcin est stocké sous les caillebotis en pré-fosses puis transféré vers des fosses extérieures pour être traité. L'ensemble de ces ouvrages de stockage a été réalisé en béton banché et présente actuellement une bonne qualité de conservation.

Les nouveaux ouvrages sont drainés à leur base et possèdent, en aval, un regard de contrôle, permettant de détecter la moindre fuite. Les ouvrages à réaliser seront construits selon un cahier des charges précis et avec les garanties du constructeur.

#### **- La gestion des eaux pluviales**

Les bâtiments possèdent des gouttières qui collectent les eaux et les évacuent le long des bâtiments pour être infiltrées.

Pour les extensions à construire, les eaux pluviales seront collectées par des gouttières et directement infiltrées aux abords des bâtiments.

#### **- Les stockages divers**

En vue de leur enlèvement, les animaux morts de petite taille (comme les porcelets ou les déchets de mise-bas) sont placés dans un conteneur étanche et fermé, disposés sur un emplacement séparé de toute autre activité et réservé à cet usage.

Dans l'attente de leur enlèvement, quand celui-ci est différé, sauf mortalité exceptionnelle, ils sont stockés dans un conteneur fermé et étanche, à température négative destiné à ce seul usage et identifié.

Les animaux de grande taille morts sur le site sont stockés avant leur enlèvement par l'équarrisseur sur un emplacement facile à nettoyer et à désinfecter, et accessible à l'équarrisseur.

Les quelques produits vétérinaires utilisés pour les porcins sont stockés dans une armoire fermée dans le bureau. Les produits de désinfection, insecticides dans leurs emballages hermétiques, sont stockés aussi dans ce local.

Trois citernes, pour un volume total de 5 500 l d'hydrocarbure sont présentes sur l'exploitation, équipées d'un dispositif de rétention.

Les huiles moteurs, usagées ou non, sont contenues dans des bidons/fûts adaptés qui sont stockés dans un conteneur spécifique situé dans le local technique.

## **B) PRELEVEMENTS D'EAU**

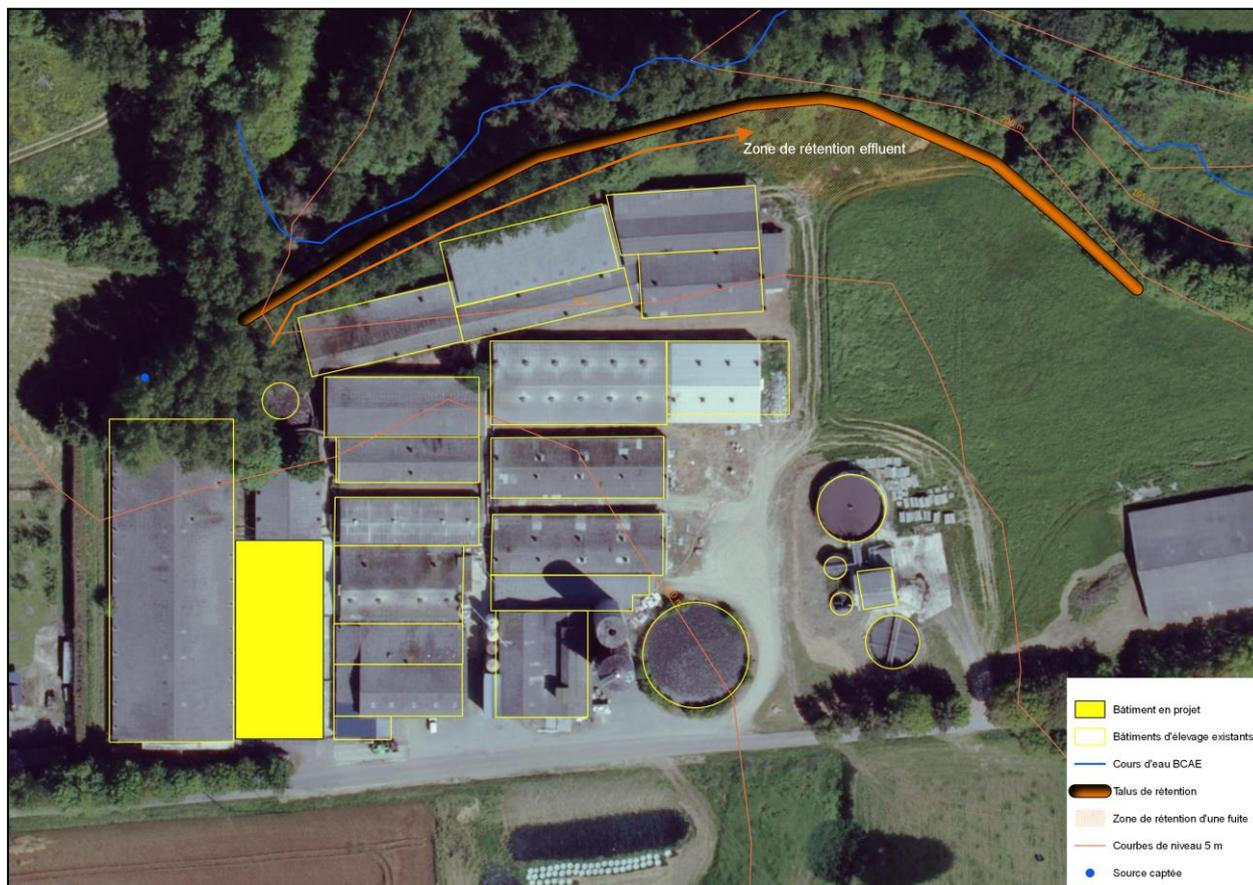
Les mesures prises pour limiter la consommation en eau sont les suivantes :

- surveillance quotidienne : les abreuvoirs et installations de distribution sont vérifiées chaque jour pour repérer au plus vite les fuites et les réparer.
- réglage des abreuvoirs : en post-sevrage et en engraissement, tout débit supérieur à la recommandation de 1 litre par minute conduit à un gaspillage de l'ordre de 18 à 20 % de l'eau totale, sans amélioration des performances ni du confort des animaux. Ce volume supplémentaire d'eau a pour conséquence d'augmenter les quantités d'effluents à stocker puis à épandre.
- dilution faible de la soupe : le taux de dilution de la soupe en engraissement est de 2.6 l/kg d'aliment ce qui permet d'utiliser moins d'eau pour la distribution de l'alimentation.
- pré trempage avant le lavage des salles : Le but de cette étape est le ramollissement des souillures par l'apport d'eau. Un bon trempage permet une meilleure pénétration du détergent et le décollage plus facile des souillures lors du décapage. Ceci a pour conséquence un gain de temps lors du décapage (pouvant atteindre 40%), une diminution de la consommation d'eau et une usure moindre des matériaux en autorisant une pression plus faible lors du décapage ultérieur.

## **C) RESEAU HYDROGRAPHIQUE**

Compte tenu de la présence d'un cours d'eau à 14 m des premiers bâtiments d'élevage, l'exploitant prévoit la réalisation d'un talus de rétention en contrebas de l'élevage.

Ce talus d'environ 1 m de haut permettra de protéger le cours d'eau en contrebas en contenant une fuite ou débordement éventuel d'effluent et en dirigeant les volumes vers une zone de rétention où il pourra être pompé. Il vient également protéger le captage du Pont du Grand Gué situé à 2500 m en aval du site.



### ***Talus de rétention***

Le talus ne peut être installé jusqu'au bâtiment n°1 car la pente est trop forte pour permettre cet aménagement à cet endroit.

## D) LES EPANDAGES

### ❖ Gestion de la fertilisation

En accord avec les différentes réglementations environnementales s'appliquant sur la zone, le projet présenté prévoit :

- Le traitement de 85 % du lisier dans la station sur site
- Un plan d'épandage non excédentaire sur le paramètre phosphore (87 %).
- Une pression en azote organique de 131 uN/ha et une balance globale azotée déficitaire.
- De plus, le plan d'épandage prend en compte l'aptitude des sols, suivant l'hydromorphie, la profondeur du sol et la pente des parcelles, et fait l'objet d'un diagnostic érosif répertoriant les éléments de maillage bocager et les risques de fuite de l'élément phosphore dans le milieu.

### ❖ Utilisation de matériel spécifique

Le choix du matériel d'épandage par l'exploitant se fait en fonction de plusieurs facteurs :

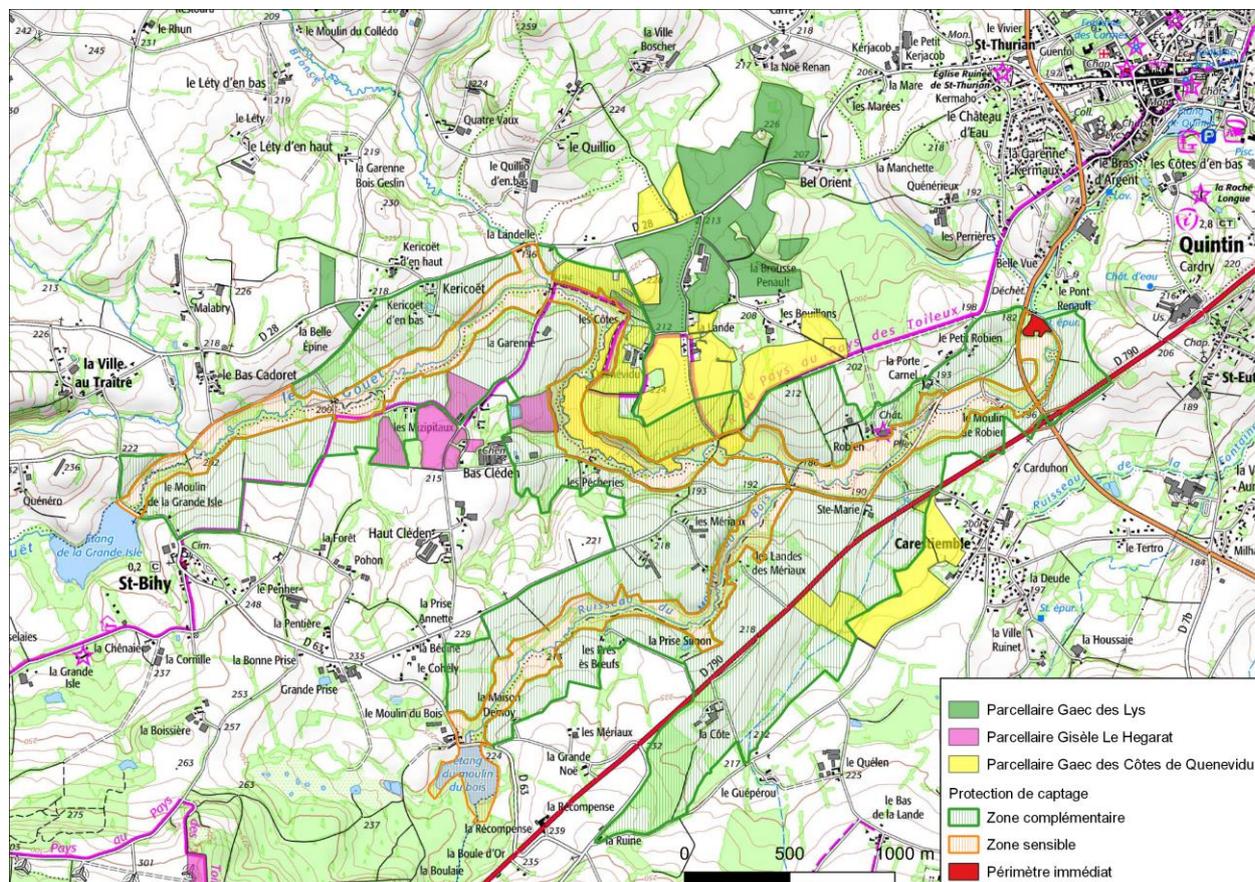
- le type d'effluent à épandre
  - la culture fertilisée
  - la période d'épandage
- Pour les épandages de lisiers :
- Sur maïs et blé, l'exploitant utilise une tonne à lisier équipée d'une rampe à pendillard. Pour les parcelles les plus proches des tiers, un enfouisseur sera utilisé pour diminuer les distances d'épandage.

### ❖ Prise en compte de la zone de captage

Une partie du plan d'épandage est concernée par le captage du Pont du Grand Gué pour le parcellaire du GAEC DES COTES DE QUENEVIDU et de Gisèle LE HEGARAT.

Les mesures suivantes sont prises :

- Les ilots situés en zone sensible ne sont pas épandables car hydromorphes
- Les ilots situés en zone complémentaire respectent les prescriptions (pas d'épandage d'octobre à février inclus ainsi que sur les parcelles drainées, pente > 10% et jachère).



❖ **Les modifications apportées au plan d'épandage :**

La SCEA DE LA GARENNE n'a pas de terre en propre, le plan d'épandage est entièrement porté par quatre prêteurs.

Les modifications apportées au plan d'épandage sont les suivantes :

- Le GAEC DES LYS a repris les surfaces de Pierre Morin et Guilloussou,
- L'EARL GAINCHE ne fait plus partie du plan d'épandage
- L'EARL DES PETITS RUISSEAUX est ajoutée au plan d'épandage

Situation avant projet (IC du 20/11/2007)				Situation après projet			
Exploitants	SAU (ha)	SPE eq 170	uN atelier porcin	Exploitants	SAU (ha)	SPE eq 170	uN atelier porcin
Scea de la Garenne	0,00	0,0	0	Scea de la Garenne	0,00	0,0	0
M. Pierre MORIN	41,60	6,6	1124	Gaec des Lys	139,41	6,6	1124
Earl Côtes Quenevidu	103,00	9,0	1535	Gaec Côtes Quenevidu	99,10	9,0	1535
Earl Gainche	8,60	2,6	439				
M. Guilloussou	1,70	0,2	26				
M. JP Le Hegarat	10,10	2,7	457	Mme Gisele Le Hegarat	16,30	2,7	457
				Earl des Petits Ruisseaux	91,20	37,1	6300
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>21,1</b>	<b>3581</b>	<b>TOTAL</b>	<b>346,0</b>	<b>55,4</b>	<b>9416</b>

**Tableau : Evolution du plan d'épandage**

Pour sécuriser le plan d'épandage et anticiper d'éventuelles évolutions chez les prêteurs existants (cessation d'activité, augmentation de cheptel, changement de production...), le plan d'épandage est augmenté de l'équivalent de 37.1 ha eq170. Les conventions d'épandage restent cependant identiques pour les exploitations faisant déjà partie du plan d'épandage.

❖ **Respect du ratio des 170 uN org./ha SAU**

Exploitations	SAU (ha)	N élevage maîtrisable (uN)	N émis pâturage (uN)	Traitement (uN)	Importations (uN)	Exportations (uN)	N organique demandeur (uN)	N organique disponible (uN)	N organique par ha (uN/ha SAU)
SCEA DE LA GARENNE	0	41878	0	33864	1402	9416	0	0	0,0
GAEC DES LYS	139,41	10455	5290	0	0	0	1124	16869	121,0
GAEC COTES QUENEVIDU	99,1	5765	7400	0	1000	0	1535	15700	158,4
Gisele LE HEGARAT	16,3	0	0	0	0	0	457	457	28,0
EARL PETITS RUISSEAU	91,18	0	0	0	6050	0	6300	12350	135,4
<b>TOTAL</b>	<b>345,99</b>	<b>58098</b>	<b>12690</b>	<b>33864</b>	<b>8452</b>	<b>9416</b>	<b>9416</b>	<b>45376</b>	<b>131,1</b>

**Tableau : Pression azote organique sur la SAU**

❖ **Respect de la balance globale azotée suivant les prescriptions du programme d'action pour les exploitations situées en ZAR**

Exploitations	SAU (ha)	N organique (uN)	N minéral (uN)	N total (uN)	Exportation des plantes (uN)	Solde (uN)	Solde (uN/ha SAU)
SCEA DE LA GARENNE	0	0	0	0	0	0	0,0
GAEC DES LYS	139,41	16869	13700	30569	33422	-2853	-20,5
GAEC COTES QUENEVIDU	99,1	15700	6433	22133	21851	282	2,8
Gisele LE HEGARAT	16,3	457	1836	2293	2608	-315	-19,3
EARL PETITS RUISSEAU	91,18	12350	4291	16641	18213	-1572	-17,2
<b>TOTAL</b>	<b>345,99</b>	<b>45376</b>	<b>26260</b>	<b>71636</b>	<b>76094</b>	<b>-4458</b>	<b>-12,9</b>

**Tableau : Balance Globale Azotée**

❖ **Situation vis à vis du phosphore**

Exploitations	Surface totale recevant P organique (ha SRD)	P élevage (uP)	Importations (uP)	Exportations /traitement (uP)	P pétitionnaire (uP)	P minéral (uP)	P total disponible (uP)	P total / ha (uP/ha SRD)
SCEA DE LA GARENNE	0	25896	0	25896	0	0	0	0,0
GAEC DES LYS	133,6	6440	0	0	1845	1872	10157	76,0
GAEC COTES QUENEVIDU	95,2	4701	458	0	2143	0	7302	76,7
Gisele LE HEGARAT	15,1	0	0	0	750	0	750	49,7
EARL PETITS RUISSEAUX	77,1	0	2043	0	3770	0	5813	75,4
<b>TOTAL</b>	<b>321</b>	<b>37037</b>	<b>2501</b>	<b>25896</b>	<b>8508</b>	<b>1872</b>	<b>24022</b>	<b>74,8</b>

**Tableau : Pression phosphore sur le plan d'épandage**

Exploitations	P total avant projet (uP/ha SRD)	P total après projet/ ha (uP/ha SRD)
SCEA DE LA GARENNE	0	0,0
GAEC DES LYS	94	76,0
GAEC COTES QUENEVIDU	93	76,7
Gisele LE HEGARAT	98	49,7
EARL PETITS RUISSEAUX	-	75,4

**Tableau : Evolution de la pression phosphore**

La pression phosphore n'est pas augmentée sur le plan d'épandage. Les données avant projet sont absentes pour l'EARL DES PETITS RUISSEAUX, cependant le seuil de 80 kgP/ha SRD est respecté et le bilan apports/exports n'est pas excédentaire (cf ci après).

	Surfaces recevant phosphore organique (ha)			Phosphore	Phosphore	Autres	Phosphore	Phosphore	P2O5 organ	P2O5 organ	Phosphore
	Culture épendable	Herbe total	Total	élevage	produit au	Impor- tations	minéral	organique exporté	in porté demandeur	disponible exploitation	organique-minéral par ha
				maitrisable (uP2O5)	pâturage (uP2O5)						
SCEA LA GARENNE	0,0000	0,0000	0,0000	0	0	5764		5764		0	0
M. Pierre MORIN	6,3798	35,2015	41,5813	971	1094	0	0		1850	3915	94
EARL COTES QUENEVIDU	45,0472	57,9311	102,9783	1940	2519	1840	1141		2150	9590	93
EARL GAINCHE	8,0423	0,6158	8,6581	0	0	0	0		840	840	97
M. GUILLOUS SOU	0,0000	1,7211	1,7211	30	91	0	0		49	170	99
M. Jean Paul LE HEGAR.AT	5,8721	4,2501	10,1222	30	91	0	0		875	996	98

**Tableau : Pression phosphore dernier dossier ICPE**

Exploitations	Apports P	Exportations des cultures	Ratio Apports/Exports
	(uP)	(uP)	(%)
SCEA DE LA GARENNE	0	0	0%
GAEC DES LYS	10 157	11 956	85%
GAEC COTES QUENEVIDU	7 302	7 964	92%
Gisele LE HEGARAT	750	782	96%
EARL PETITS RUISSEAUX	5 813	7 435	78%
<b>TOTAL</b>	<b>24 022</b>	<b>28 137</b>	<b>85%</b>

**Tableau : Equilibre du bilan phosphore**

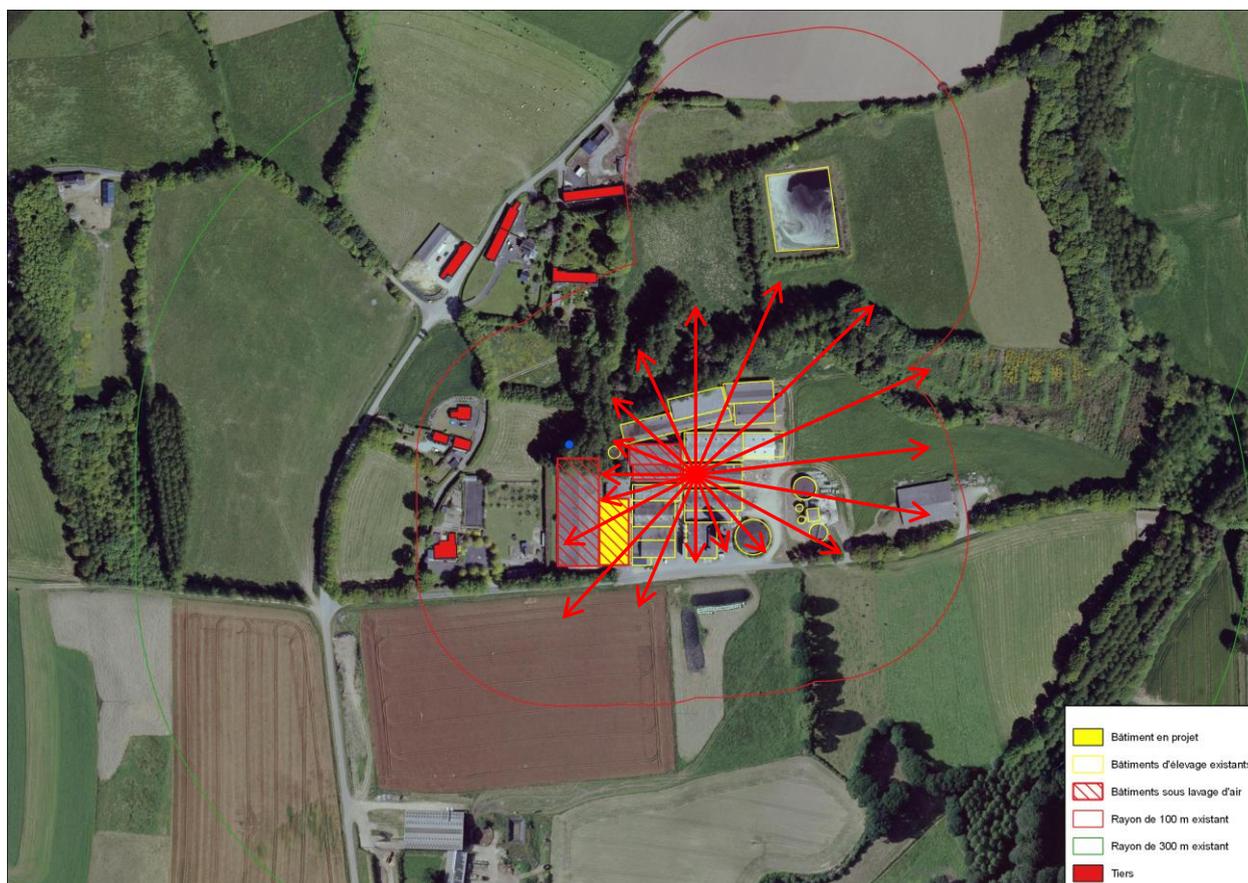
Le bilan apport sur export global est de 85% des besoins sur le plan d'épandage.

### 3. LE DOMAINE DES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

#### A) LES ODEURS

##### ❖ Description

Les vents dominants, sur le site viennent majoritairement du sud-ouest avec parfois des vents en sens inverse par rafales.



*Dispersion des odeurs par rapport aux vents dominants*

##### ❖ Ventilation et propreté des bâtiments

La ventilation des bâtiments porcins est de type dynamique par dépression avec évacuation sur le toit (cheminée). Cette conception permet une dilution de l'odeur à l'intérieur des bâtiments et une meilleure dispersion à l'extérieur en partie haute.

Les salles d'élevages seront entretenues, notamment afin d'éviter l'accumulation de poussières.

Tous les bâtiments sont et seront clos.

Les locaux sont et demeureront maintenus en parfait état de propreté afin d'éviter que des poussières ne véhiculent les molécules odorantes.

##### ❖ Stockage de lisier

Les fosses sous caillebotis sont régulièrement brassées pour éviter une fermentation des effluents.

##### ❖ Lavage d'air

Afin de réduire les émissions d'ammoniac, d'odeurs, les bâtiments en projet seront équipés d'un laveur d'air :

- Le bâtiment maternité (n°1) a été équipé d'un système échangeur/laveur d'air fin 2020
- Le bâtiment post-sevrage (n°2) sera équipé d'un système échangeur/laveur d'air
- Les bâtiments d'engraissement (n°6 et 7) seront équipés d'un système laveur d'air à l'occasion de leur rénovation. La récupération de chaleur n'est pas prévue car il n'y a pas de valorisation possible pour ces bâtiments d'engraissement.

L'objectif est de centraliser l'air vicié sortant de chacune des salles et de la diriger, par l'intermédiaire d'une gaine, vers un local équipé d'un système de rampe d'arrosage.

Cet équipement est installé dans un local étanche, type caisson, réalisé en béton banché. Le laveur d'air est constitué d'un maillage humide en polyéthylène et profilé de telle sorte que l'air puisse la traverser à un débit d'environ 1 mètre par seconde.

Une réserve d'eau munie d'une pompe, permet d'alimenter des rampes munies de buses qui arrosent en permanence la paroi. L'air au passage de ce rideau est lavé et dépoussiéré. Un dévésiculeur est positionné en sortie pour réduire les gouttelettes et ainsi éviter la formation d'aérosols.

Lors du fonctionnement, l'eau chargée de poussières dans laquelle une flore bactérienne se développe, est collectée dans un bac de récupération (« piscine »), puis vidangée vers les fosses de stockage des effluents de l'élevage.

**L'efficacité du lavage sur les odeurs varie entre 40 et 70% pour les laveurs à l'eau.**

Remplacement de la solution de lavage :

La diminution de la concentration en azote ammoniacal de l'eau de lavage permet d'améliorer l'efficacité d'abattement de l'ammoniac. La dilution de l'eau de lavage permet également de limiter la chute du taux d'abattement lorsque les vitesses d'air sont élevées : si la vitesse d'air est de 1 m/s, le taux d'abattement d'ammoniac est de 10% avec une forte concentration en azote ammoniacale des eaux de lavage (7500 mg/l) alors qu'il est proche de 50% avec une concentration de 3100 mg NH<sub>4</sub><sup>+</sup>/l. La concentration en éléments azotés de l'eau ayant un impact sur l'efficacité du lavage d'air, un renouvellement de l'eau est nécessaire. La concentration maximale souhaitable en azote ammoniacal se situe autour de 4300 mg/L de NH<sub>4</sub><sup>+</sup>, au-delà, une forte réduction de l'efficacité a été observée.

Toutefois, il est nécessaire de maintenir la flore microbienne installée dans le maillage car elle permet la réduction de l'ammoniac par une action biologique et est également impliquée dans la réduction des odeurs. Pour cela, le maintien des eaux de lavage pendant au moins 3 mois est préconisé et un remplacement partiel est préférable.

*Source : Enquête sur 31 laveurs d'air, clés d'amélioration de l'efficacité sur l'abattement de l'ammoniac-Chambres d'agriculture de Bretagne – Pôle porcs*

Nettoyage et surveillance :

Le nettoyage du maillage n'est pas conseillé pour assurer une réduction optimale des émissions d'ammoniac, un décrassement suffit pour limiter l'augmentation des pertes de charges. La solution pour bien décrasser le maillage est de stopper l'humidification du maillage lorsque les salles sont vides afin de l'assécher. Il suffit ensuite de secouer les maillages pour en éliminer les encrassements.

Le nettoyage se fait en moyenne tous les 2 ans.

Les opérations d'entretien nécessaires sont :

- surveillance du bon fonctionnement des buses : en moyenne une fois par trimestre
- récurage de la « piscine » : en moyenne 2 à 3 fois par an selon les préconisations du constructeur

## **B) L'AMMONIAC**

Comme vu dans le chapitre précédent, la SCEA DE LA GARENNE utilise des pendillards et enfouisseurs pour ses épandages sur maïs, céréales, colza et prairies ce qui permet un épandage sans odeur.

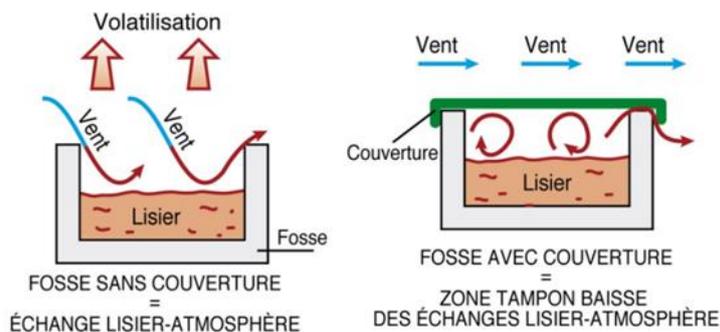
Le lisier ainsi épandu ne couvre pas l'ensemble de la parcelle, ce qui permet de réduire l'interface lisier atmosphère et donc l'effet du vent et du soleil sur la volatilisation des composés azotés et autres composants responsables des mauvaises odeurs du lisier.

On constate que les enfouisseurs sont les plus efficaces avec 50 à 70 % de réduction des émissions d'ammoniac. L'ammoniac participe aux odeurs à l'épandage mais la destruction totale de l'ammoniac émis n'induit pas systématiquement la disparition des émissions d'odeurs. Cependant, la réduction de la volatilisation de l'ammoniac participe à la réduction des émissions d'odeurs à l'épandage.

Concernant les émissions aux bâtiments et stockages :

- Mise en place de laveur d'air sur les bâtiments 1,2,6 et 7 : **réduction de 30% des émissions aux bâtiments**

- Fosse de réception et d'homogénéisation de la station de traitement : mise en place d'une couverture pour la fosse, **réduction de 70% des émissions d'ammoniac** sur cette fosse. Cette couverture permet de limiter les échanges lisier-air; elle permet également d'augmenter les capacités de stockages en ne stockant pas les précipitations.



**Influence de la couverture des fosses sur les échanges lisier/atmosphère**

*Source : ITP, 2000*

L'évolution des émissions d'ammoniac est la suivante :

Poste d'émission	Ammoniac (NH <sub>3</sub> )
	kg/an
Bâtiment	10 567
Stockage	3 565
Epandage (sur terres en propre)	-
Epandage (sur autres terres dans le cadre du plan d'épandage)	682
Epandage (exportation d'effluents normalisés)	477
<b>Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)</b>	<b>14 814</b>

**Tableau : Emission d'ammoniac avant projet**

Poste d'émission	Ammoniac (NH <sub>3</sub> )
	kg/an
Bâtiment	10 138
Stockage	3 711
Epandage (sur terres en propre)	-
Epandage (sur autres terres dans le cadre du plan d'épandage)	1 446
Epandage (exportation d'effluents normalisés)	508
<b>Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)</b>	<b>15 295</b>

**Tableau : Emission d'ammoniac après projet**

L'augmentation des émissions d'ammoniac est maîtrisée à - 2 % sur le site d'élevage. La légère augmentation est due aux épandages qui sont augmentés.

## **C) LE DOMAINE DU BRUIT ET DES VIBRATIONS**

### **♦ A niveau des bâtiments**

Les projets seront réalisés à proximité des bâtiments existants et à distance réglementaire des tiers, ce qui n'engendrera pas de nuisances supplémentaires.

Les extensions à créer seront totalement closes, avec des parois comportant des matériaux isolants (parois béton, double vitrage, isolation des plafonds, portes isolantes).

Le groupe électrogène, restera dans un local clos et insonorisé. Les opérations d'embarquement des porcs sont facilitées par l'aire d'attente et le parc d'attente de chaque site.

### **♦ Au niveau du fonctionnement**

Les accès existants au site permettent d'accéder aux nouveaux bâtiments et aux ouvrages de stockage. Les grandes aires de circulation de chaque site facilitent les manœuvres des camions et tracteurs.

Le bruit prédominant du roulement se situe entre 40 et 60 km/h pour les PL. Cette transition entre bruit moteur et bruit de roulement se fait pour des vitesses de plus en plus faibles en raison des progrès réalisés par les constructeurs sur les émissions sonores des moteurs. De ce fait, il est demandé aux chauffeurs de limiter leur vitesse sur site à moins de 30 km/h.

Les personnes intervenant sur l'élevage attachent une attention particulière au bien-être des porcs, afin notamment d'éviter l'énerverment des animaux (cris). L'arrêt de la castration évite cette période bruyante (plus de 80 dB(A)).

La distribution de l'aliment, l'ambiance des salles d'élevages, les interventions sur les animaux sont suivies et réalisées par des personnes qualifiées et sachant manier les porcs

Les opérations de pompage des effluents se déroulent rapidement (tonne de grande capacité) avec du matériel adapté et aux heures d'activités normales.

## **D) LE DOMAINE DES DECHETS**

Une récupération sélective des déchets est effectuée. La SCEA DE LA GARENNE opère un tri sélectif des déchets émis par l'installation classée.

Les déchets générés par l'élevage de porcs de la SCEA DE LA GARENNE sont collectés sur le site et éliminés par structures spécialisées.

<b>Type de déchet</b>	<b>Stockage en attente de collecte</b>	<b>Périodicité de collecte</b>	<b>Structure de collecte et d'élimination</b>
Ordures ménagères	Container PVC	Hebdomadaire	Déchetterie
Cadavres d'animaux	Congélateur et Bac d'équarrissage	sur demande	Société d'équarrissage agréée SARIA industries
Emballages divers (cartons, plastiques)	Local technique	Mensuelle	Déchetterie
Sacs d'aliment	En vrac	Selon stock	Déchetterie
Déchets de soins et Emballages produits vétérinaires (verres) Blessant - coupants	Rinçage et entreposage dans local technique boîte étanche	4 fois par an	Repris par les vétérinaires
Batteries usagées, pneus, huiles usagées	Hangar	Selon stock	Repris par le garagiste

**Tableau Gestion des déchets de l'exploitation**